

CERTIFICATION

Additif n°1 au
Référentiel de certification QB :

Flexibles de raccordement



N° d'identification : QB 10

N° de révision : N° 13

Additif n° 1, approuvé par la Direction Technique du CSTB le : 20/06/2019

Date de mise en application : 20/06/2019

Il a été approuvé par la Direction Technique du CSTB le 20/06/2019 et il est applicable à compter du 20/06/2019.

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION Flexibles de raccordement :

Les modifications sont repérées en rouge dans le présent additif.

Partie modifiée	Nature de la modification effectuée
Article § 1.2.	<ul style="list-style-type: none">➤ En cohérence avec la révision 01 du Document Technique DT-10 01, ajout de deux caractéristiques certifiées :<ul style="list-style-type: none">- endurance aux pressions cycliques- Résistance à la corrosion
Article § 2.2.	<ul style="list-style-type: none">➤ Ajout de la référence au Document Technique DT 10 02 rev00 « Pictogramme »
Modification article 2.5.2.3.	<ul style="list-style-type: none">➤ Référence à la possibilité d'utiliser des pictogrammes conformément aux dispositions du DT 10 02

1.2 Valeur ajoutée de la certification

La certification est une reconnaissance par une tierce partie de la conformité de caractéristiques démontrant la valeur ajoutée des flexibles de raccordement.

Les caractéristiques certifiées de l'application flexibles de raccordement sont les suivantes :

Caractéristiques certifiées	Distribution sanitaire (Famille A)	Distribution sanitaire Circuit de Chauffage et de refroidissement (Famille B)	Circuit de Chauffage et de refroidissement (Famille C)
Tenue à la pression hydrostatique	X	X	X
Résistance aux coups de bélier	X	X	
Caractéristiques de l'élastomère ou des matériaux de synthèse	X	X	X
Détermination de la composition des vulcanisats	X	X	X
Analyse spectrométrique des raccords laiton	X	X	X
Endurance aux pressions cycliques	X	X	X
Résistance à la corrosion	X	X	X

2.2. Les normes et spécifications complémentaires

En complément aux exigences fixées dans les paragraphes précédents, les produits doivent répondre aux spécifications complémentaires définies dans les documents suivants :

- Document Technique DT10-01 : normes (*) et exigences techniques complémentaires,
- **Document Technique DT 10 02 : Pictogrammes**
- Avis Technique ou toute évaluation avérée positive d'aptitude à l'usage.

(*) Pour les références mentionnant une date d'application ou un indice, seule l'édition citée s'applique. Pour les références ne mentionnant pas de date d'application ou d'indice, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements). Le Comité d'Evaluation peut acter de l'utilisation d'une norme d'essai d'une version antérieure à celle en cours de validité, dans ce cas-là, la version et la date d'édition de cette norme seront précisées dans le document technique concerné.

2.5.2.3 Marquage sur les supports de communication et la documentation (Documents techniques et commerciaux, affiches, publicité, sites Internet, etc.)

L'utilisation de manière générique de la marque QB par la reproduction de la marque dans L'utilisation de manière générique de la marque QB par la reproduction de la marque dans les correspondances du titulaire, est interdite, sauf si le titulaire bénéficie de la marque QB pour l'ensemble de ses fabrications.

Les références à la marque QB dans les supports de communication ou documentation doivent être effectuées de façon à ce qu'il n'existe aucun risque de confusion entre les produits certifiés et les autres. Elles doivent intégrer tous les éléments de marquage définis au paragraphe 2.5.2 : logo de la marque, nom de l'application, référence au site internet et si possible, liste des caractéristiques certifiées.

Des dispositions complémentaires sont définies dans le § 4 du Document Technique 10-01.

Pour le marché français, ces informations doivent obligatoirement être données en langue française (loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française). Si nécessaire, elles peuvent également être données dans une ou plusieurs autres langues.

Pour une bonne interprétation du présent paragraphe, il est recommandé au titulaire de soumettre préalablement au CSTB tout support de communication ou documentation où il entend faire état de la marque de certification.

Les pictogrammes définis dans le DT 10-02 : «Flexibles de raccordement : Pictogrammes» sont utilisés pour optimiser la communication visuelle des caractéristiques certifiées sur tous les certificats des produits concernés.

Les pictogrammes ne peuvent être utilisés qu'en adjonction à la marque de certification QB, conformément aux modalités définies dans le Document Technique DT 10-02.